

Pour diffusion immédiate

ENJEUX ANIMALIERS DANS AVIGNON ET BONAVENTURE

Soutien municipal au Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs

Maria, le 16 octobre 2024 – D'un commun accord, les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure s'entendent pour soutenir financièrement le Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs (RPABDC) pour une période de douze mois à hauteur de 135 500 \$. Un tel engagement est jugé nécessaire pour que le RPABDC puisse reprendre dans les prochains mois ses activités et poursuivre sa structuration, dans le but de soutenir à plus long terme les municipalités à l'égard de leurs obligations dans le domaine des enjeux animaliers.

Du fait de sa mission et de l'expertise cumulée depuis 2015, le RPABDC est un partenaire clé dans l'atteinte de plusieurs objectifs municipaux dans le domaine, comme l'enregistrement des chiens, la résolution des problématiques de surpopulation animale et d'errance, sans oublier la sensibilisation au bien-être animalier. Le financement de ce plan de soutien permettra de rétablir progressivement les services du RPABDC en soutenant l'embauche de ressources humaines et la conception d'un plan à long terme, incluant un projet de type refuge animalier.

Comme le mentionne Mathieu Lapointe, préfet de la MRC Avignon : « La suspension des activités du Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs entraîne des coûts supplémentaires pour les municipalités qui doivent intervenir seules, notamment en ce qui concerne les dossiers de colonies de chats ». En effet, des événements vécus dans la région démontrent l'importance de poursuivre les efforts vers un mode de fonctionnement commun et des ressources permanentes, pour arriver à intervenir efficacement et agir davantage en prévention ».

Ce soutien financier représente une avancée majeure vers l'accès aux ressources tant attendues par le RPABDC. Grâce à celles-ci, l'OBNL dédié au bien-être animalier sera plus à même de répondre aux besoins des citoyens et des municipalités. Il est toutefois à noter qu'avant même un retour à proprement dit des activités, incluant la prise en charge d'animaux errants, certaines étapes sont à franchir, notamment l'embauche d'une ressource en coordination et l'identification d'un lieu de garde temporaire pour animaux domestiques. La population peut être assurée que les partenaires de cette nouvelle entente travaillent activement à sa mise en œuvre. Le Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs annoncera les services disponibles via ses médias sociaux selon la progression de son redémarrage.